

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2020

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADELME
MRC DE LA MATANIE

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Adelme, tenue le lundi 6 avril 2020 à 19h30, tenue sur une plate-forme téléphonique à cause du COVID-19.

SON PRÉSENT

M. le maire
MM. les conseillers

Jean-Roland Lebrun
Clément Gauthier
Jeannot Marquis
Julien Ouellet

Mme les conseillères

Josée Marquis
Johanne Thibault

ABSENTE :

Cynthia D'Astous

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE

Mme la directrice générale et secrétaire-trésorière

Anick Hudon

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le maire Jean-Roland Lebrun ouvre la séance 19h30.

RÉSOLUTION #2020-47

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE, les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Jeannot Marquis et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour:

- 1) Ouverture de la séance;
- 2) Adoption de l'ordre du jour;
- 3) Approbation du procès-verbal ;
- 4) Présentation des comptes;
- 5) Engagement de crédit (dépenses);
- 6) Modification au Fonds de la taxe sur l'essence;
- 7) Achat de sel de déglacage 2020-2021;
- 8) Avis de motion afin de modifier le taux d'intérêt applicable en cas de défaut de paiement;
- 9) Période de questions;
- 10) Fermeture de la séance.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #220-48

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 2 MARS 2020

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire de la Municipalité de Saint-Adelme tenue le 2 mars 2020 qui leur a été transmis à l'avance;

Il est proposé par M. le conseiller Jeannot Marquis, et résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mars dernier.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2020-49

APPROBATION DES COMPTES À PAYER, DES CHÈQUES ET DES SALAIRES ÉMIS PAR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADELME

Il est proposé par Mme la conseillère Josée Marquis et résolu :

QUE la Municipalité de Saint-Adelme approuve la liste des comptes à payer au montant de trente-cinq mille huit cents soixante-dix-huit et trente-sept cents 35 878.37\$ et les salaires payés au montant de cinq mille huit cent soixante-sept et quarante cents 5 867.40\$.

QUE ces dépenses sont imputées au fonds d'administration de la Municipalité de Saint-Adelme, représentant un grand total de quarante et un mille sept cent quarante-cinq et soixante-dix-sept cents 41 745.77\$.

QUE ces documents font partie intégrante du présent procès-verbal comme s'ils sont ici au long reproduits.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée, Anick Hudon, DMA, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, que les crédits nécessaires à ces dépenses sont suffisants aux postes budgétaires concernés.

RÉSOLUTION #2020-50

MODIFICATION AU FONDS DE LA TAXE SUR L'ESSENCE

CONSIDÉRANT la modification qui a été apporté au Fonds de la taxe sur l'essence;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs municipalités ont contacté madame Kristina Michaud, Député d'Avignon-La-Mitis-Matane-Matapédia pour faire part de l'appréhension face au retrait du Gouvernement du Canada des infrastructures telles que les hôtels de ville, les casernes de pompiers, les garages municipaux et les entrepôts des projets admissibles;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités ont un énorme besoin de financement à l'heure actuelle pour des infrastructures;

CONSIDÉRANT QUE sans financement, il sera complexe pour les collectivités d'arriver à maintenir des milieux de vie intéressants;

CONSIDÉRANT QUE ce fait est particulièrement criant pour les petites municipalités qui n'ont souvent comme seules infrastructures les bâtiments mentionnés ci-haut et qui donc reposaient sur le Fonds pour pouvoir mener leurs projets à bien;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Mme la conseillère Johanne Thibault et résolu :

D'envoyer la résolution afin de permettre de bien documenter la situation et de mettre de la pression sur Mme Catherine McKenna, la ministre de l'Infrastructure, afin de revoir les critères.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2020-51

ACHAT DE SEL DE DÉGLAÇAGE 2020-2021

Il est proposé par M. Jeannot Marquis d'autoriser, Mme la directrice générale et secrétaire-trésorière de participer à l'achat de groupe avec l'UMQ pour vingt (20) tonnes métriques de sel de déglacage.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Avis de motion est donné par Johanne Thibault qu'à une prochaine séance du conseil il y aura modification du taux d'intérêt décrété pour l'année 2020. Présentation du projet de règlement.

RÉSOLUTION #2020-52

PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT RÉSOLUTION 2020-52 MODIFIANT LE TAUX D'INTÉRÊT DÉCRÉTÉ POUR L'ANNÉE 2020 ET APPLICABLE À TOUTE SOMME DUE À LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADELME

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 2020-01 fixant le taux des taxes foncières générales et spéciales ainsi que les différents tarifs et compensations pour l'exercice financier 2020 prévoit que le taux d'intérêt applicable à toute somme due à la Municipalité de Saint-Adelme est fixé à 0.00% par année;

CONSIDÉRANT QUE l'article 981 du *Code municipal du Québec* autorise la Municipalité de Saint-Adelme à décréter par règlement un taux différent que celui prévu par règlement;

CONSIDÉRANT QUE la situation de plusieurs citoyens et citoyennes qui pourrait devenir précaire en raison du COVID-19 et les consignes édictées par le gouvernement provincial dans les derniers jours, la municipalité désire venir en aide à ces contribuables en ne chargeant aucun intérêt applicable à toute créance qui lui est due;

IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Johanne Thibault et résolu :

QUE le taux d'intérêt applicable à toute somme due à la Municipalité de Saint-Adelme que demeure impayées en date du 30 mars 2020 est établi 0% par année;

QUE ce taux d'intérêt s'applique jusqu'à la fin de la pandémie COVID-19.

PÉRIODE DE QUESTIONS

M. le maire invite les membres du conseil à se prévaloir de cette période de questions.

RÉSOLUTION #2020-53 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Mme Johanne Thibault, et résolu :

DE lever la séance ordinaire du 6 avril 2020, l'ordre du jour étant épuisé. Et la séance est levée à 19h38.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Je, Jean-Roland Lebrun, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Jean-Roland, maire

*Anick Hudon, DMA
Directrice générale
et secrétaire-trésorière*